

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 22 Mars 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Vingt Deux Mars à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 16 Mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Fixation des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux Délégués.

PRESENTS : Florence AGUILAR, Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Pascal MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Margaux ROBINET-MONDOLONI, Patrick-François SANTINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI, Lydia WARTON.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la circulaire du 15 Avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et au régime indemnitaire des élus ;

Vu la circulaire du 09 février 2007 relative aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux ;

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local, publiée au journal officiel du 23 décembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

Etant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Municipal 2026 et suivants ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- DECIDE qu'à compter du 22 Mars 2026, date d'installation du Conseil Municipal et pour la durée du mandat municipal en cours, le montant maximum des indemnités mensuelles versées individuellement aux élus concernés seront de :

- **Le Maire, à 55% de l'indice 1027 X 1.5 correspondant à la majoration pour les Communes de moins de 5000 habitants classées « station de tourisme ».**
- **Les Adjoints, à 20% de l'indice 1027 X 1.5 correspondant à la majoration pour les Communes de moins de 5000 habitants classées « station de tourisme ».**
- **Les Conseillers Municipaux délégués, à 10% de l'indice 1027 X 1.5 correspondant à la majoration pour les Communes de moins de 5000 habitants classées « station de tourisme ». Cette indemnité est comprise dans l'enveloppe indemnitaire des adjoints et du Maire avec l'accord du Maire.**

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 23.03.2026

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.03.2026

Fait à PROPRIANO, le 22 Mars 2026

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260322-2026-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026



<u>Fonction</u>	<u>Taux de l'indice Brut (1027)</u>	<u>Montant Brut Mensuel (€)</u>	<u>Majoration (%)</u>	<u>Taux après Majoration (%)</u>
Le Maire	55 % au lieu de 58,3 %	3.391,17	50%	82,50%
1 ^{er} Adjoint	20 % au lieu de 23,32 %	1.233,15	50%	30%
2 ^{ème} Adjoint	20 % au lieu de 23,32 %	1.233,15	50%	30%
3 ^{ème} Adjoint	20 % au lieu de 23,32 %	1.233,15	50%	30%
4 ^{ème} Adjoint	20 % au lieu de 23,32 %	1.233,15	50%	30%
5 ^{ème} Adjoint	20 % au lieu de 23,32 %	1.233,15	50%	30%
6 ^{ème} Adjoint	20 % au lieu de 23,32 %	1.233,15	50%	30%
7 ^{ème} Adjoint	20 % au lieu de 23,32 %	1.233,15	50%	30%
Conseiller Municipal Délégué	10 % au lieu de 6 %	616,57	50%	15%
Conseiller Municipal Délégué	10 % au lieu de 6 %	616,57	50%	15%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260322-2026-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026